



VILLE DE
MARSEILLE

budget supplémentaire
rapport de
présentation
2025

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
MAÎTRISER NOS MOYENS
RAPPORT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Table des matières

I) LE BUDGET PRINCIPAL	3
I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)	3
I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I-2-1) Les recettes de fonctionnement	4
I-2-2) Les dépenses de fonctionnement	7
I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
I-3-1) Les recettes d'investissement	11
I-3-2) Les dépenses d'investissement	13
II) LES BUDGETS ANNEXES	15
II-1) BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS (M4)	16
II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)	16
II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)	17
II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M57)	17
II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M57)	18

I) LE BUDGET PRINCIPAL

I-1) LA STRUCTURE ET L'ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (BS)

Le budget supplémentaire intègre les restes à réaliser de l'année antérieure (qui deviennent à cette occasion des reports), ainsi que le résultat de l'exercice précédent. C'est également l'occasion d'intégrer des ajustements en dépenses ou en recettes pour tenir compte des évolutions intervenues depuis le vote du Budget primitif 2025, en décembre dernier.

Le résultat 2024 reporté en section de fonctionnement s'élève à 51,4 M€ ; il permet de couvrir le cumul net des reports, pour un montant de 13,6 M€, ainsi que les besoins de crédits nouveaux pour un montant net de 37,7 M€. La section de fonctionnement après prise en compte du résultat présente un solde positif de 0,1 M€ et permet donc d'améliorer l'épargne brute, qui atteint 117,6 M€.

Le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2024 est de 154,6 M€. Il est couvert par le cumul net des reports qui se traduit par une recette nette (dépense de 0,9 M€, recette de 62 M€) de 61,1 M€, et, pour le solde, par une affectation d'excédents de fonctionnement capitalisés, à hauteur de 93,5 M€.

Enfin, l'emprunt d'équilibre est diminué de 1,1 M€ par rapport au montant inscrit au BP 2025. Il s'établit donc, après ce BS 2025, à 265 M€.

La structure du budget supplémentaire concernant les opérations réelles :

En Millions d'Euros		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE				Total
Hors gestion active de la dette et opérations d'ordre (*)	BP 2025	Inscriptions nouvelles (1)	Reports (2)	Résultat 2024 (3)	BS (1)+(2)+(3)	
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 480,7	9,1		51,4	60,5	1 541,2
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 363,2	46,8	13,6		60,4	1 423,6
Epargne brute (C = A - B)	117,5	-37,7	-13,6	51,4	0,1	117,6
Dépenses réelles d'investissement (D)	474,0	4,0	0,9	154,6	159,5	633,5
<i>dont dépenses d'équipement</i>	349,6	0,6	0,9	154,6	156,1	505,7
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	124,4	3,5			3,5	127,5
Recettes réelles d'investissement (E)	90,4	5,0	62,0	93,5	160,5	250,9
Besoin de financement (F = D-E)	383,6	-1,0	-61,1	61,1	-1,0	382,6
Besoin d'emprunt (G = F-C)	266,1	36,7	-47,5	9,7	-1,1	265,0

(*) Hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie et au refinancement de dettes, neutres pour l'équilibre (comptes 16449 et 166) et hors chapitres d'ordre (040, 041, 042)

I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-2-1) Les recettes de fonctionnement

Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de recettes de fonctionnement s'élève à 60,5 M€, soit 51,4 M€ pour la reprise du résultat, ainsi que 9,1 M€ d'inscriptions nouvelles uniquement en opérations réelles.

RECETTES FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports et résultat repris	Nouvelles inscriptions	Total
Résultat reporté	51,429		51,429
Produits d'activité (produits des services, de gestion courante exceptionnels et atténuations de charges)		6,332	6,332
Subventions reçues		3,384	3,384
Produits financiers		1,570	1,570
Dotations et compensations (hors FCTVA)		0,074	0,074
FCTVA		-0,275	-0,275
Fiscalité et taxes		-2,010	-2,010
Sous-total	51,429	9,075	60,504
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Sous-total		0,000	0,000
TOTAL DES RECETTES	51,429	9,075	60,504

Des ajustements de recettes (opérations réelles)

- Les produits d'activité

Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'inscription des redevances de la concession du parc des expositions et des congrès (Parc Chanot) est constitutive d'une recette de 1,98 M€,

- Les recettes tarifaires du Dôme et du Palais des Sports sont révisées sur la base de la programmation définitive, soit un cumul de 0,8 M€,

- La régularisation d'avoirs sur des facturations d'électricité par un fournisseur de la Ville (ENGIE) permet d'inscrire 0,75 M€,

- Le produit des inscriptions dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et dans les centres aérés est réajusté à la hausse, soit +0,6 M€,

- La ré-émission en 2025 d'un titre de recettes de l'exercice précédent ayant fait l'objet d'une annulation et concernant une facturation de frais à l'encontre du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques se traduit par une inscription de recettes de 547 K€,

- Le remboursement des mises sous pli de la propagande électorale des élections européennes du 9 juin 2024 (effectuée par certains agents municipaux) par la préfecture représente 449 K€ supplémentaires,
- Les revenus locatifs prévisionnels des immeubles de la Ville de Marseille (nouvelles mises en location au CNRS et à l'EHESS) sont à l'origine d'une recette complémentaire de 383 K€,
- La recette des redevances d'occupation du domaine public appliquées aux chalets de Noël 2024, partiellement prise en compte au BP 2025, représente 300 K€ additionnels,
- Le produit des astreintes administratives en matière d'habitat insalubre (astreintes pour non réalisations de travaux impartis) est en progression, soit + 200 K€,
- Le réajustement des recettes d'indemnités contentieuses se traduit par un ajout de 103 K€.

• Les subventions reçues

Celles-ci se ventilent principalement ainsi :

- Une subvention de l'Europe concernant le dispositif ELENA pour l'efficacité énergétique, finançant des postes dédiés au sein des effectifs de la Ville, soit 1,08 M€,
- Un financement européen au titre du label 100 villes décarbonnées est constitutif d'une inscription de 750 K€ (616 K€ étant prévus en parallèle sur les dépenses de fonctionnement pour reversement à des acteurs associatifs de la transition écologique),
- Une subvention de l'État spécifique à la gestion de crise, soit 462 K€. A l'initiative du BMPM, deux conventions signées avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) permettent le remboursement des frais engagés au titre de missions effectuées en 2023 et 2024 au profit d'autres départements, voire d'États étrangers dans le cadre de « renforts extérieurs »,
- Une subvention de l'État, en lien avec la compensation partielle de la prime exceptionnelle « Jeux Olympiques » attribuée à certains effectifs du BMPM, représente une inscription de 361 K€,
- Dans le cadre de la mission « Climate Neutral and Smart Cities » du programme Horizon Europe 2021-2027, la Ville bénéficie d'un appel à projets, géré par la plateforme « Net Zero Cities » pour financer le montage du projet pilote « Marseille 2030 Objectif climat », soit 300 K€ supplémentaires,
- Un versement de l'éco-organisme Citéo à hauteur de 261 K€ est prévu dans le cadre du plan de lutte contre les déchets,
- Une participation de la CAF est octroyée pour le dispositif vacances pour tous, soit 250 K€ (cette inscription étant assortie d'une dépense équivalente),
- De nouveaux financements de l'ARS, pour un programme d'actions probantes et de bonnes pratiques, afin de lutter contre le surpoids et l'obésité infantile, pour l'organisation de villages-santé, pour l'action « marcher, bouger autour de son école » et pour diverses autres démarches permettent d'inscrire 169 K€.

• Les produits financiers

La mise en œuvre d'une disposition réglementaire de l'instruction comptable M57, au 1^{er} Janvier 2025, implique le remboursement des intérêts de la dette des budgets annexes au budget principal (alors que précédemment ceux-ci étaient ventilés et acquittés sur chacun des budgets annexes). Cette nouvelle modalité de gestion se traduit par l'inscription d'une recette de 1,57 M€ (la dépense équivalente est absorbée sur les crédits du BP sans inscription au BS).

- **Les ajustements des dotations et du FCTVA**

- La Dotation Globale de Fonctionnement est ajustée à la hausse de 398 K€, dont + 583 K€ pour sa composante Dotation de Solidarité Urbaine, + 57 K€ pour sa composante dotation forfaitaire et - 242 K€ pour sa composante Dotation Nationale de Péréquation (DNP) portant, ainsi, son inscription totale (BP+BS) à 168,33 M€,
- La compensation de l'État au titre des exonérations de la taxe foncière (10,83 M€) est revue à la hausse pour 1,13 M€, sur la base de l'état fiscal officiel transmis dans le courant du premier semestre 2025,
- Le produit du FCTVA, pour la part fonctionnement, est révisé à la baisse de 0,275 M€, sur la base du compte administratif définitif et de l'état déclaratif transmis à la Préfecture. L'inscription budgétaire révisée (BP+BS) s'établit à 0,925 M€,
- La Dotation de Solidarité Communautaire est réajustée à la baisse pour 0,207 K€ portant son montant total (BP+BS) à 45,99 M€,
- Les prévisions du BP 2025, devenues depuis sans objet, concernant la compensation de l'État au titre de la Contribution Économique Territoriale (CET) et l'attribution du fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont annulées, soit des diminutions respectives de 1,2 M€ et 0,25 M€.

- **Les recettes fiscales**

- Le produit de la fiscalité directe locale (775,56 M€ au BP) est ajusté à la baisse de 2,50 M€, sur la base de l'état fiscal notifié, pour intégrer une revalorisation forfaitaire à 1,7% (contre 2,1% initialement anticipé) et ajuster les produits de la THRS et de la TF,
- Le remboursement d'une partie de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) affectant les dépenses de carburant du BMPM, par l'administration fiscale, en application du décret n° 2024-241 du 19 mars 2024, applicable aux services d'incendie et de secours (consommations de carburant réalisées à compter du 12 juillet 2023), pour un montant de 661 K€,
- Le produit de la taxe sur les pylônes électriques est ajusté à la hausse de 32 K€.

I-2-2) Les dépenses de fonctionnement

Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de dépenses de fonctionnement s'élève à 60,5 M€, soit 13,6 M€ pour les reports, ainsi que 47 M€ d'inscriptions nouvelles (dont 46,8 M€ en opérations réelles).

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (en M€)				
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Crédits d'activité (charges générales, courantes, exceptionnelles et atténuations de produits)	12,677	-0,401	23,814	36,090
Frais de personnel	0,042		18,335	18,377
Subventions	0,829	0,401	3,915	5,145
Charges financières			0,781	0,781
Sous-total	13,548	0,000	46,845	60,393
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION				
Virement à la section d'investissement			0,111	0,111
Sous-total			0,111	0,111
TOTAL DES DÉPENSES	13,548	0,000	46,956	60,504

► Les dépenses supplémentaires (opérations réelles)

• Les crédits d'activité

Les principales évolutions sont décrites ci-dessous.

- S'agissant des **moyens municipaux transverses**, une hausse de 11,3 M€ est prévue ; elle intègre, notamment, :

- Le recalibrage des fluides, soit +3,7 M€, dont 3,2 M€ sur le budget énergie pour la régulation thermique des bâtiments, au vu des évolutions tarifaires et des consommations attendues et 0,5 M€ pour l'eau,
- Un supplément de 2,27 M€ pour les applicatifs et systèmes d'informations (dont la refonte du système d'information financier) et les expertises techniques pour les projets structurants de dématérialisation des processus et de mise en place d'une Plateforme d'interopérabilité, ainsi que pour la vidéoprotection, afin d'en accompagner et d'en accélérer le déploiement, face à certaines contraintes techniques d'implantation et/ou de terrain et permettre, ainsi, la connectivité optimale pour obtenir un dispositif opérationnel dans les meilleurs délais,
- Les prestations liées aux fournitures de produits d'entretien, aux petits matériels, aux tenues de travail et à la documentation générale qui impliquent un ajustement de près de 1,77 M€,
- Les frais, notamment en lien avec la révision des primes d'assurance, qui sont revus à la hausse pour +1,55 M€,
- L'entretien et la maintenance des bâtiments administratifs qui représentent un complément de 995 K€,
- Les inscriptions concernant les annulations de titres et les remises gracieuses qui sont en progression de 630 K€,
- La révision des postes liés aux réparations et pièces détachées de véhicules et frais divers de transports qui se traduit par une inscription de +550 K€,

Ces hausses sont atténuées par la contraction du budget prévu pour les accompagnements en matière de contrôle externe et pour les annonces légales, soit -235 K€.

- **Les frais de sécurité et du BMPM** représentent un volume de 3 M€, qui se ventile entre :

- les frais de sécurité humaine et de gardiennage ajustés à hauteur de 1,33 M€,
- les compléments pour les frais d'alimentation, de formation, de transport et de missions des Marins-Pompiers, ainsi que la maintenance des bateaux-pompes, de maintenance des bâtiments sur les sites de Plombières, de Saint Just, et de Sauze et de renforcement des dispositifs de secours de BMPM pour les divers évènements représentent 0,52 M€,
- les dépenses de maintenance pour la brigade maritime de la police municipale, soit 64 K€,
- les frais de location de box pour la brigade équestre, les frais vétérinaires et les défraiements d'agents de la brigade cynophile, pour environ 48 K€,
- les prestations de la mission médiation et maison de la justice et les frais de fonctionnement du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), pour environ 58 K€.

- En matière **d'environnement et de cadre de vie**, 4,8 M€ supplémentaires sont inscrits, dont :

- 2,56 M€ pour le paiement de la collecte des déchets, la lutte contre les déchets sauvages et le traitement amiante de parcelles communales,
- 2,25 M€ principalement pour l'entretien des parcs et jardins et la lutte contre les insectes ravageurs et chenilles processionnaires sur de multiples sites, en tenant compte de l'augmentation du prix des marchés et des surfaces à entretenir. Au-delà des missions courantes d'entretien des espaces verts, plusieurs situations imprévues nécessitent des interventions non budgétées au BP 2025, ainsi que la prise en compte des travaux de réparation d'arrosage et la maintenance des équipements (réparation d'aires de jeux, des fontaines, mobiliers des parcs et jardins soumis à des fortes contraintes d'usage) et des pergolas du jardin botanique.

- Concernant la **solidarité, le lien social et la santé**, près de 950 K€ sont inscrits et recouvrent :

- les actions de santé publique, dont la lutte contre l'obésité infantile, les villages santé, l'action marchez-bougez, la poursuite de la collecte des déchets à risque (DASRI), les prestations de la Maison Sport Santé et le Contrat local santé pour 210 k€ (avec des financements dédiés par l'ARS, cf. partie recettes),
- les états généraux de la vie associative, le projet des ambassadeurs de la citoyenneté et les manifestations urbaines, pour 260 K€,
- une enveloppe complémentaire pour le développement des prestations en faveur des seniors, soit 380 K€,
- les achats de petits matériels pour les accueils de jour Foch et Lieutaud, soit 100 K€.

- Pour les **besoins des écoles**, c'est un volume de 1,4 M€ qui est intégré à cette étape budgétaire pour :

- l'entretien et la maintenance du bâti scolaire pour 500 K€,
- la fête des écoles, soit près de 800 K€ (kermesse et concert).

Il est précisé que des crédits d'activités sont redéployés, permettant de financer les prestations connexes de maintenance et d'animations pour la pause méridienne et les cantines des écoles, les prestations des activités périscolaires, les transports scolaires, les visites du Stade Vélodrome par les élèves de CM2, le nettoyage des cours d'écoles, les kits sportifs pour le plan sport et les licences de logiciels pour les tablettes déployées dans les écoles, etc...

S'agissant des **évènements et manifestations**, les ajustements de crédits représentent 2,7 M€ et concernent les illuminations festives, les animations des fêtes de fin d'année et celles de l'été marseillais pour un cumul de 1,75 M€, ainsi qu'une annulation de titre émise à l'encontre du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, soit 663 K€ (mais faisant l'objet d'une ré-émission sur un montant ajusté en 2025, cf. partie recettes).

- S'agissant des **dépenses obligatoires**, le budget additionnel représente 782 K€ : un besoin complémentaire pour le prélèvement du Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) est inscrit portant ce dernier à 6,31 M€ ; ce prélèvement de droit commun doit être revu à la hausse, malgré une progression déjà significative de BP à BP (près d'un million).

- **Les frais de personnel**

Ces dépenses progressent de près de 18,3 M€, afin de tenir compte des besoins présentés ci-dessous.

L'évolution de la masse salariale pour le personnel municipal (+14 M€) avec :

- Des évolutions contraintes par les mesures nationales (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025) et qui s'imposent à toutes les collectivités locales, soit +13,6 M€ dont 7,5 M€ pour la hausse de 3 points des cotisations CNRACL, + 2,5 M€ pour le retour du taux de cotisation à la branche maladie du régime spécial à 9,88 % et + 3,6 M€ pour la prolongation des contrats des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) assumés directement par la Ville du fait du désengagement de l'État,
- Une hausse spécifique de 0,4 M€ propre à la Ville de Marseille, dont +2 M€ en lien avec la revalorisation de l'IFSE, +1,5 M€ pour les frais de personnel non permanent, contrebalancés par le recalibrage du budget global à l'aune des besoins actualisés, soit -3,1 M€.

L'ajustement des frais de personnel des intermittents du Palais des Sports, soit +0,1 M€, en lien avec la programmation définitive (des recettes supplémentaires étant également inscrites dans le présent BS pour 800 K€).

L'évolution des dépenses de personnel du BMPM, soit +4,2 M€, dont 3,07 M€ liés à des mesures nationales dont deux cotisations employeurs (CHAF et FNAL), désormais facturées par le Ministère des Armées (2,54 M€), et la protection sociale complémentaire (0,53 M€), puis 950 K€ pour la prime spécifique JO (besoin conjoncturel partiellement couvert par une contribution de l'État à hauteur de 361 K€), et, enfin, 200 K€ pour des renforts longue durée réalisés en outrem-mer (Mayotte et La Réunion), ce dernier montant étant en partie compensé par l'État.

- **Les subventions**

Les inscriptions concernant ce poste relèvent de multiples politiques publiques, les principales sont décrites ci-dessous :

- **Pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique**, un volant de 1,36 M€ est positionné dont :

- 616 K€ dans le cadre du label « 100 villes neutres en carbone en 2030 » à destination des acteurs associatifs (recette de l'Europe inscrite à hauteur de 750 K€ pour le même objet), afin de soutenir les démarches visant à réduire rapidement les émissions en zone urbaine,
- un complément de 310 K€ au bénéfice des partenaires de la Ville pour le plan de lutte contre les déchets (assortis de recettes de l'éco-organisme Citéo),
- un montant de 300 K€ pour intensifier le soutien aux acteurs de la transition écologique,
- des participations sont également prises en compte pour l'Agence Locale de l'Énergie (ALEC), soit 30 K€, et pour les Friches Urbaines Naturelles (projets FUN), afin de préserver la biodiversité locale et son cadre de vie en menant des actions autour de plusieurs refuges de biodiversité en ville (plus de 300 FUN - Friches Naturelles Urbaines - pour une superficie totale de 250 hectares, sont réparties au sein de la ville), soit 65 K€,
- enfin, 34 K€ permettent d'ajuster le budget dédié aux DSP des fermes pédagogiques.

- **En matière de politique culturelle**, un ajout de près de 1 M€ est proposé ; il concerne :

- le nouveau projet culturel mis en place au Théâtre Toursky par l'association « Scène Méditerranée », soit 545 K€,
- une aide au fonctionnement de l'INSEAMM, soit 300 K€,
- d'autres compléments, soit 58 K€, essentiellement pour la révision de prix de la DSP du SILO et du CICRP.

- **Pour les pratiques sportives**, une nouvelle inscription de 400 K€ recouvre l'indexation annuelle de la contribution financière au POMGE et la pérennisation du dispositif de gratuité d'accès à cet équipement, lors des vacances scolaires, ainsi qu'un complément pour les subventions au bénéfice de diverses associations, pour 50 K€.

- Concernant les **politiques de Santé et de Solidarité**, 312 K€ sont prévus, dont 135 K€ de subventions complémentaires aux centres sociaux au titre des actions pour les quartiers prioritaires, 60 K€ pour la mise à disposition de deux travailleurs sociaux du CCAS au bénéfice du service de restauration scolaire, 50 K€ pour le soutien à Mayotte approuvé par le Conseil Municipal en février dernier, 42 K€ pour les subventions aux associations dans le cadre du projet de lutte contre l'obésité et 25 K€ au bénéfices des épiceries solidaires.

Par ailleurs, une inscription de 300 K€ est prévue au bénéfice du **Comité d'Action Sociale de la Ville** de Marseille (CAS), afin de consolider les multiples actions en faveur du personnel municipal.

- Pour la partie **Jeunesse**, un montant de 250 K€ est prévu pour le dispositif vacances pour tous (avec une recette équivalente de la CAF).

- En matière d'**actions internationales**, 158 K€ d'inscriptions nouvelles doivent permettre le versement d'une aide de 100 K€ pour les habitants de la bande de GAZA, 25 K€ pour un complément sur l'appel à projet Arménie (portant son total à 40 k€) et 40 K€ pour des actions de solidarité internationale.

- Pour les actions de **prévention de la délinquance**, un complément de 100 K€ est également inscrit.

- **Les charges financières**

L'inscription de 781 K€ sur les frais financiers permet de compléter le budget des intérêts de la dette portant ainsi l'inscription globale à près de 28 M€, dans un contexte incertain, en anticipation d'aléas sur les taux d'intérêt.

I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I-3-1) Les recettes d'investissement

Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de recettes d'investissement s'élève à 164,76 M€, soit 155,49 M€ pour les reports et l'affectation du résultat, ainsi que 9,27 M€ d'inscriptions nouvelles (dont 3,95 M€ en opérations réelles).

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports et résultat repris	Nouvelles inscriptions	Total
Affectation du résultat	93,467		93,467
Emprunts	62,023	-1,072	60,951
Immobilisations financières		3,490	3,490
Subventions		3,034	3,034
Remboursement de travaux pour comptes de tiers		0,600	0,600
FCTVA		-2,098	-2,098
Sous-total	155,490	3,954	159,444
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Sous-total (virement de la section de fonctionnement)		0,111	0,111
OPÉRATIONS INTERNES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Sous-total (inscriptions d'ordre patrimoniales)		5,200	5,200
TOTAL DES RECETTES	155,490	9,265	164,755

► Les ajustements de recettes (opérations réelles)

- Les immobilisations financières

La mise en œuvre d'une disposition réglementaire de l'instruction comptable M57, au 1^{er} Janvier 2025, implique le remboursement du capital de la dette portée sur le budget principal pour le compte des budgets annexes, par ces derniers (alors que précédemment celui-ci était ventilé et acquitté sur chacun des budgets annexes). Cette nouvelle modalité de gestion se traduit par l'inscription d'une recette de 3,49 M€ (et d'une dépense équivalente) sur le présent BS.

- Les subventions

Des régularisations permettent des inscriptions complémentaires pour :

- le Bataillon de Marins Pompiers de Marseille, soit 1,74 M€, liés au pacte capacitaire signé avec l'État. En effet, dans le cadre d'un plan national, le BMPM a acquis un certain nombre d'équipements NRBC faisant l'objet d'une subvention assortie d'un arrêté d'attribution, dont la mise en œuvre nécessitait un certificat d'achèvement d'opération effectif, obtenu début 2025, soit postérieurement au vote du BP 2025,

- un versement attendu de la Caisse des Dépôts et Consignations, opérateur de l'État pour les Territoires Numériques Éducatifs (financement dédié au matériel numérique dans les écoles), soit 0,79 M€,
- une subvention octroyée par l'Agence Nationale de l'Habitat en lien avec les travaux d'office et la lutte contre l'habitat insalubre, soit 0,5 M€, non inscrite au stade de la préparation du BP 2025.

- **Remboursement des travaux d'office**

Une amélioration des émissions de titres concernant les travaux d'office sur copropriétés privées (lors des substitutions aux propriétaires) génère une augmentation des recettes de 0,6 M€.

- **Le FCTVA**

La prévision de recettes est ajustée à la baisse, soit -2,1 M€, sur la base des états déclaratifs transmis à la Préfecture, assis sur les réalisations exhaustives de l'exercice 2024. En effet, la temporalité de la préparation du budget primitif 2025, bien en amont de la clôture de l'exercice précédent, rend assez complexe l'exercice de simulation de cette recette ciblée, notamment avec les aléas de l'exécution et les multiples critères d'éligibilité selon la nature des dépenses. La réalisation prévisionnelle est désormais recalibrée à un volume global de 26,8 M€.

- **Les Emprunts**

La résultante du volume des inscriptions nouvelles et du résultat reporté en section de fonctionnement est une amélioration de l'épargne. Cette évolution est concomitante à une diminution du besoin de financement de la section d'investissement, notamment en lien avec les recettes nouvelles susmentionnées. Ainsi, le volume d'emprunts prévisionnels pour 2025 est en diminution de 1,1 M€.

I-3-2) Les dépenses d'investissement

Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de dépenses d'investissement s'élève à 164,76 M€, soit 155,49 M€ pour les reports et le solde d'exécution reporté, ainsi que 9,27 M€ d'inscriptions nouvelles (dont 4,07 M€ en opérations réelles).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)				
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports et résultat repris	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Solde d'exécution reporté	154,647			154,647
Immobilisations et travaux pour compte de tiers	0,843	1,263	0,483	2,589
Immobilisations financières			0,030	0,030
Dette			3,502	3,502
Subventions d'équipement		-1,263	0,050	-1,213
Sous-total	155,490	0,000	4,065	159,555
OPÉRATIONS INTERNES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
Sous-total (inscriptions d'ordre patrimoniales)			5,200	5,200
TOTAL DES DÉPENSES	155,490	0,000	9,265	164,755

► Les dépenses supplémentaires (opérations réelles)

- Les immobilisations et travaux pour compte de tiers

Les principales inscriptions nouvelles sont décrites ci-dessous.

Pour les écoles, il s'agit notamment des postes suivants (près de 7,3 M€ en cumul) :

- une inscription de 3,5 M€ est dédiée au plan école piloté par la SPDEM, afin de financer des évolutions de coûts liés aux chantiers des groupes scolaires Saint André la Castellane (16ème) et Émile Vayssière (14ème),
- une augmentation des travaux sur les chaufferies dans diverses écoles, pour 1,6 M€,
- des travaux d'urgence réalisés dans différents groupes scolaires (La Castellane, Boisseau, Le Rove, Les Néréides...), soit 1,14 M€,
- des travaux d'entretien et d'aménagement dans les offices scolaires pour 500 K€, en prévision de la mise en place de la nouvelle gestion de la restauration scolaire,
- une inscription complémentaire de 500 K€ pour le mobilier des écoles livrées par la SPDEM.

Pour le patrimoine municipal, un supplément de près de 3,1 M€ est inscrit pour divers travaux, tels que la mise en sécurité d'immeubles, la conformité des postes hautes tensions et des ascenseurs, la mise en lumière du patrimoine, ainsi que les grosses réparations sur les équipements sociaux décentralisés et dans les Mairies de Secteur.

S'agissant du lien social et de la solidarité, un volume de 3,3 M€ permet l'ajustement de la programmation de travaux transverses sur les équipements sociaux (MPT, Maisons de quartiers, CAQ), mais aussi pour le pôle hygiène Foch et l'accueil de jour Lieutaud.

En matière d'environnement, sont prévus 1,55 M€, principalement en lien avec les travaux des parcs et jardins, les renaturations de squares, ainsi qu'une nouvelle opération « trame citadine » pour intégrer les travaux de l'espace Villecroze.

Concernant la thématique de la vie citoyenne, un complément de 1,3 M€ couvre des besoins supplémentaires pour les travaux dans les cimetières, les chantiers des sites de la Maison des associations et de son antenne Berthelot, ainsi que de petits ouvrages dans les bureaux municipaux de proximité.

En lien avec la sécurité, 1 M€ permettent de satisfaire les besoins complémentaires pour les bases nord et centre et les équipements de la Police Municipale (notamment en matière d'embarcation pour la brigade maritime).

Pour les équipements sportifs, 2 M€ sont également prévus, dont 1 M€ supplémentaires, pour la piscine Bougainville et également 1 M€ supplémentaires ventilés sur divers travaux pour les stades et gymnases, ainsi que pour le Palais des Sports.

Ces augmentations de dépenses sont contrebalancées par :

- le recalibrage des prises de participations, soit -1,79 M€,
- la diminution de 2,5 M€ des crédits 2025 programmés pour certaines actions du schéma directeur informatique lissées sur les exercices ultérieurs,
- enfin, dans le cadre de la sincérisation des crédits du BP 2025, le lissage et le rephasage d'opérations, inhérents à tous travaux d'investissement, sans pour autant remettre en cause les projets eux-même, permettent de dégager des marges de manœuvre avec une diminution cumulée à hauteur d'environ 14,8 M€ (sur plus de 335 M€ inscrits initialement au BP 2025).

- **Les immobilisations financières**

Un montant de 30 K€ permet de compléter les crédits de ce chapitre budgétaire peu doté (budget total de BP+BS de 90 K€) pour les remboursements de dépôts et cautionnements à venir.

- **La Dette**

La mise en œuvre d'une disposition réglementaire de l'instruction comptable M57, au 1^{er} Janvier 2025, implique le remboursement du capital de la dette portée sur le budget principal pour le compte des budgets annexes, par ces derniers (alors que précédemment celui-ci était ventilé et acquitté sur chacun des budgets annexes). Cette nouvelle modalité de gestion se traduit par l'inscription d'une dépense de 3,49 M€ (et d'une recette équivalente) sur le présent BS.

- **Les subventions**

Ce chapitre budgétaire est également concerné par des redéploiements (-1,263 M€) pour sincériser les crédits initiaux du BP 2025.

En outre, un montant de 100 K€ est prévu pour le versement d'une subvention à l'association « Le Paysan Urbain Marseille Métropole » pour la création d'un nouveau tiers lieu productif et pédagogique : l'Atelier du Vivant Vallon de Serre, ciblant des publics divers tels que les scolaires, les personnes en situation de précarité, les habitants du quartier et plus largement tous les marseillais intéressés par les métiers et les démarches de la transition écologique. Ce projet nécessite une acquisition d'un domaine agricole auprès de la SAFER.

II) LES BUDGETS ANNEXES

La structure des inscriptions du BS, pour chacun des budgets annexes, figure ci-dessous.

Les inscriptions du budget Espaces Événementiels intègre un ajustement sur les charges (frais de nettoyage et frais de gestion), ainsi que la reprise des résultats reportés.

Le budget annexe Stade Vélodrome ne présente aucun besoin nouveau ; il intègre la reprise du résultat 2024.

Les besoins du budget Pompes Funèbres en section d'exploitation (matériaux, consommables, fournitures de caveaux, réparations funéraires) sont couverts par les ajustements de recettes d'atténuation de charges et, pour le solde, par la reprise de l'excédent reporté. Les dépenses d'investissement concernent des acquisitions et travaux divers de la régie et sont financés par le solde d'exploitation reporté.

Les besoins du budget Opéra - Odéon (prestations, sécurité, production artistique) sont couverts en partie par des ajustements de recettes de fonctionnement et, pour le solde, par la reprise de l'excédent reporté.

Le budget annexe du Pôle Média est proposé en sur-excédent sur la section d'investissement, après inscription des besoins nouveaux (entretien bâtiminaire, maintenance, taxe foncière, gardiennage, nettoyage des locaux, prestations en fonctionnement, annulation de titres et travaux de modernisation en investissement).

II-1) BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS (M4)

EXPLOITATION (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,052	AU TITRE DU BS	0,000
REPORTS	0,011	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	0,063
DEPENSES REELLES	0,063	RRECETTES RELES	0,063
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0,063	TOTAL RECETTES D'EXPLPOITATION	0,063
INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,000	AU TITRE DU BS	0,000
REPORTS	0,087		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (Solde négatif)	0,742	AFFECTATION DU RESULTAT	0,829
DEPENSES REELLES	0,829	RECETTES REELLES	0,829
OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES			
	6,243		6,243
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7,072	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7,072

II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)

EXPLOITATION (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,000	AU TITRE DU BS	0,000
RAR 2022	0,000	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	0,000
DEPENSES REELLES	0,000	RECETTES REELLES	0,000
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0,000	TOTAL RECETTES D'EXPLPOITATION	0,000
INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,000	AU TITRE DU BS	0,000
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (Solde négatif)	8,892	AFFECTATION DU RESULTAT	8,892
DEPENSES REELLES	8,892	RECETTES REELLES	8,892
OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES			
	31,596		31,596
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	40,488	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	40,488

II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)

EXPLOITATION (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,343	AU TITRE DU BS	0,200
REPORTS	0,321	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	0,464
DEPENSES REELLES	0,664	RECETTES REELLES	0,664
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0,664	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	0,664
INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,300	AU TITRE DU BS	0,000
REPORTS	0,000	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (excédent)	0,300
DEPENSES REELLES	0,300	RECETTES REELLES	0,300
OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES			
	0,183		0,183
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0,483	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,483

II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M57)

FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,050	AU TITRE DU BS	0,150
REPORTS	0,033	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	0,033
DEPENSES REELLES	0,083	RECETTES REELLES	0,183
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,100		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,183	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,183
INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,100	AU TITRE DU BS	0,000
REPORTS	0,000		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (Solde négatif)	1,170	AFFECTATION DU RESULTAT	1,170
DEPENSES REELLES	1,270	RECETTES REELLES	1,170
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
	0,000		0,100
OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES			
	7,499		7,499
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8,769	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8,769

II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M57)

FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	1,332	AU TITRE DU BS	0,000
REPORTS	0,000	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	1,332
DEPENSES REELLES	1,332	RECETTES REELLES	1,332
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1,332	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1,332
INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
AU TITRE DU BS	0,850	AU TITRE DU BS	0,000
REPORTS		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (Excédent)	7,240
DEPENSES REELLES	0,850	RECETES REELLES	7,240
OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES			
	0,035		0,035
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,885	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7,275

budget supplémentaire rapport de présentation 2025

marseille.fr



Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement